

AFFECTATION des PROFESSEURS STAGIAIRES -Rentrée 2014-

Les modalités :

Vous êtes lauréat du CRPE, concours exceptionnel 2013, vous allez être affecté sur l'un des postes figurant sur le tableau joint.

Procédure, après avoir enregistré le tableau sur votre ordinateur :

- 1- Noter vos coordonnées sur le fichier
- 2- Numéroté chacun des postes de 1 à 32 **sans exception, par ordre de priorité.**
Les postes 33 et 34 sont réservés aux lauréates du concours langues régionales qui doivent choisir entre ces 2 vœux.

Si vous laissez des postes sans numéro de choix, vous serez affecté d'office sur l'un de ces postes si vos premiers choix ne sont pas satisfaits.

- 3- Envoyer le tableau complété à l'adresse suivante dédiée :
voeux11@ac-montpellier.fr

avec comme objet : **STAGIAIRE 2014 vœux de NOM Prénom**

Pensez à demander un accusé de réception lors de votre envoi.

Le barème :

Les affectations se font selon un barème basé sur les règles suivantes :

1^{er} critère :

RQTH, situation médicale prioritaire reconnue par le médecin de prévention.

2^{ème} critère :

Situation familiale : enfants nés ou à naître.

*Ces éléments ne seront pris en compte qu'accompagnés **des pièces justificatives** (certificat de grossesse, extrait de naissance).*

3^{ème} critère :

Rang de classement obtenu au concours.

Les postes spécifiés « occitan » n° 33 et 34 sont attribués au barème aux lauréates du concours langues régionales.

Le calendrier :

Date limite de réception des vœux et des pièces justificatives

le mardi 03 juin 2014 au soir, délai de rigueur

Les résultats seront communiqués après la CAPD du 16 juin 2014 sur l'adresse courriel que vous aurez renseignée lors de l'envoi de vos vœux.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez envoyer un courriel à
diper11@ac-montpellier.fr.